

AM/nc

REPUBLIQUE RWANDAISE
EDUCATION NATIONALE.

CD
25. 11. 75
?

Kigali, le 22 Novembre 1975
N° 13.04/4283

Directions des Ecoles Secondaires,
(Toutes)

J'ai l'honneur de vous transmettre pour avis et considérations copie de la lettre n° 10.05.09/1591/3060 du 6 octobre 1975 m'envoyée par le Ministre des Postes et des Communications ainsi que toute la documentation y relative.

Je vous demanderais, en fonction de vos possibilités, d'émettre en temps opportun vos options pour le concours envisagé.

MUTEMBEREZI P. Claver,
Ministre de l'Education Nationale.

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre des Postes et des Communications KIGALI.
- Révérend Frère Directeur du SNEC, KIGALI.
- Monsieur le Directeur du BNEP, KIGALI.

/ C O P I E /

M.A./H.F.

Kigali, le 6 octobre 1975
N° 10.05.09/1591/3060

Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint pour suite utile, photocopie de la lettre n° A 164-1/Rn: 6500/75 du 18 juillet 1975 ainsi que l'annexe y relative.

Je vous saurais gré d'inviter les jeunes élèves de quinze ans au plus à la participation de ce concours.

La composition doit se faire en français et la date limite de transmission des compositions au Ministère des Postes et des Communications est fixée au 31 mars 1976 au plus tard.-

Le Ministre des Postes et des
Communications,
S/é Martin BUCYANA.-